



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

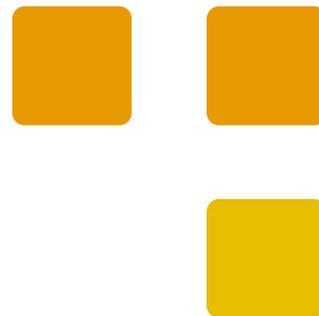


Schéma directeur pour la mise en œuvre de la refondation de l'éducation prioritaire

ACADEMIE DE POITIERS
Années 2016 - 2018



Rectorat de l'Académie de Poitiers
18 février 2016





Introduction

La loi du 8 juillet 2013 sur la Refondation de l'Ecole de la République réaffirme les ambitions fixées par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Si l'acquisition des fondamentaux est première, la loi réaffirme la place centrale du projet éducatif : contribuer à la construction de la personnalité, éduquer à la responsabilité et favoriser un égal accès de tous les élèves à l'art et à la culture. L'**ambition** et l'**exigence** y sont clairement réaffirmées.

Chacune des mesures adoptées dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire doit concourir, à l'aune de ces 2 concepts clé - **ambition et exigence** - à réaliser un objectif premier : **faire en sorte que tous les élèves réussissent leur scolarité et construisent harmonieusement leurs parcours personnel et professionnel.**

Le schéma directeur de l'Académie de Poitiers a vocation à aider les cadres académiques, les pilotes et coordonnateurs des réseaux ainsi que l'ensemble des équipes éducatives à travailler ensemble et à construire une culture commune. **Il fixe un cadre de réflexion et de travail à trois échelles : l'échelle académique, l'échelle départementale et l'échelle du réseau.** Il devra nécessairement s'adapter aux contraintes et spécificités locales. Il devra également être régulièrement interrogé pour évoluer en fonction des différentes mesures institutionnelles et des expériences des acteurs des réseaux.

Pour mémoire :

1. 14 mesures et repères rassemblés dans un référentiel pour une éducation prioritaire plus efficace, mises en place à compter de la rentrée 2015 :

Mesure 1 - La scolarisation des moins de 3 ans dans chaque réseau

Mesure 2 - "Plus de maîtres que de classes" dans chaque école

Mesure 3 - Un accompagnement continu jusqu'à 16 h 30 pour les élèves de sixième

Mesure 4 - L'extension du dispositif D'Col dans tous les collèges de l'éducation prioritaire

Mesure 5 - Développer l'ambition et la curiosité des élèves pour les aider à construire leur parcours

Mesure 6 - Le développement d'internats de proximité pour les collégiens

Mesure 7 - Du temps pour travailler ensemble

Mesure 8 - Un grand plan de formation continue et d'accompagnement pour l'éducation prioritaire

Mesure 9 - Des incitations fortes pour stabiliser les équipes

Mesure 10 - Des projets de réseau pérennes construits sur la base des meilleures pratiques

Mesure 11 - Un fonds académique pour financer des actions pédagogiques et l'animation des réseaux

Mesure 12 - Un accueil des parents, chaque matin, pour mieux les associer à la vie de l'école

Mesure 13 - 500 assistants de prévention et de sécurité supplémentaires pour améliorer le climat scolaire

Mesure 14 - Un infirmier scolaire supplémentaire dédié aux écoles et un assistant social, dans les réseaux les plus difficiles



2. Un référentiel qui cible 3 axes majeurs déclinés en 6 priorités :

AXE 1. Mettre les apprentissages des élèves au cœur de l'éducation prioritaire

Priorité 1 : garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun

Priorité 2 : conforter une école bienveillante et exigeante

Priorité 3 : mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire

AXE 2. Accompagner, reconnaître, former les personnels

Priorité 4 : favoriser le travail collectif de l'équipe éducative

Priorité 5 : accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels

AXE 3. Piloter l'éducation prioritaire

Priorité 6 : renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

Le pilotage de l'éducation prioritaire : de l'échelle académique à l'échelle du REP/REP+

1. Un comité de pilotage académique trimestriel composé de 18 personnes, chargé de définir les lignes directrices, de faire le point sur ce qui a été fait, sur ce qui reste à faire, de réactualiser ces orientations académiques en fonction des remontées de terrain, d'harmoniser en somme la politique d'éducation prioritaire et d'apporter plus de cohérence. Y prendront part :

- Mme la Rectrice d'académie
- L'IA-DASEN 86, pilote académique du dossier Education Prioritaire
- L'IA-IPR, copilote académique du dossier Education Prioritaire
- Les 3 chargées de mission académiques du CAREP
- Un IENA
- Quatre principaux de collège (un représentant de REP ou REP+ par département)
- Quatre IEN (un représentant de REP ou REP+ par département)
- Un IA-IPR référent REP
- Le conseiller technique Assistant Social
- Le conseiller technique ASH

Objectifs ciblés (validés en comité de pilotage académique le 23 septembre 2015) :

- Mutualiser et harmoniser le pilotage des 14 réseaux
- Veiller à la mise en œuvre d'un accompagnement des coordonnateurs de réseau
- Assurer l'organisation la plus pertinente de la pondération
- Définir les contenus et calendrier des 3 journées de formation académique annuelles pour favoriser une construction cohérente des plans de formation des REP+



- Suivre la mise en œuvre des dispositifs (accueil des - de 3ans, PDMQDC) en collaboration avec les personnes en charge de ces mesures à l'échelle académique
- Identifier et cibler les champs de recherche les plus pertinents pour accompagner et faire évoluer les expérimentations pédagogiques et éducatives en éducation prioritaire
- Préciser des orientations académiques en matière de politique partenariale
- Valider les modalités d'évaluation de la refondation de l'EP dans notre académie (cf. 9 indicateurs dans les Outils de pilotage, 3. "Un dispositif d'évaluation")

2. Un groupe départemental de suivi, constitué de l'IA-DASEN de chaque département, des IA-IPR référents de chaque réseau, des IEN, des chefs d'établissement des REP, des coordonnateurs, des conseillers pédagogiques des circonscriptions concernées, des chargées de mission du CAREP.

Une réunion trimestrielle de ce groupe doit permettre :

- une communication des décisions prises en comité de pilotage académique
- un partage des mises en œuvre, mises à jour des projets de réseau
- un recueil d'informations au plus près des réalités de terrain pour nourrir notre recherche d'une définition et opérationnalisation toujours plus justes et plus efficaces des orientations académiques
- une définition des besoins prioritaires des équipes en matière de formation pour assurer une construction appropriée des plans de formation des REP+
- la mise en place d'une journée de formation départementale à destination des REP et des REP+.

3. Un comité de pilotage pour chaque réseau qui se réunira 5 fois par an, plus si les besoins se font ressentir. Il est nécessaire que les partenaires soient invités au moins 2 fois par an pour partager ensemble des pistes de travail.

"le comité de pilotage du réseau porte le projet de réseau dans toutes ses dimensions. Il est composé des pilotes du réseau (principal, IEN, IA-IPR référent) assistés du coordonnateur, des directeurs d'école, du conseiller principal d'éducation et d'enseignants. Les partenaires du réseau y participent : commune, conseil général, délégué du préfet le cas échéant, coordonnateur du programme de réussite éducative (PRE) le cas échéant et d'autres partenaires en fonction des situations locales. Il peut s'associer selon les besoins des enseignants porteurs de projets particuliers (cf. Circulaire n°2014-077 du 4-6-2014)."

Ce comité de pilotage soumet le projet de réseau (préalablement élaboré en appui sur le conseil école-collège) au Directeur académique DSDEN pour validation.

Le comité de pilotage aura également en charge l'élaboration et le suivi du tableau de bord local de la mise en œuvre des actions du projet de réseau.

Des outils d'aide au pilotage

1. Un Centre Académique de Ressources pour l'Education Prioritaire (CAREP)

- un **lieu** connu de tous les acteurs
- trois **chargées de mission** pour organiser, articuler les missions du CAREP



- un **site disponible sur le web académique** avec des ressources mises à disposition ; un accompagnement pédagogique des IA-IPR est à mettre en place pour valider les ressources pédagogiques diffusées
- des **outils** à mettre à disposition des REP
- un accompagnement étroit pour la mise en place des formations académiques, départementales, de circonscription et des réseaux
- une analyse et un travail sur **les projets de réseau** pour une mutualisation des pratiques et une mise en avant des pratiques innovantes
- **des formations à construire** avec les formateurs de chaque réseau (conseillers pédagogiques, personnes ressources ASH, maîtres formateurs, ...)
- **des liens réguliers** à construire avec **les coordonnateurs** pour une harmonisation de leurs fonctions, puis une mutualisation de leurs pratiques ; prévoir d'établir une lettre de mission académique des coordonnateurs de réseau en étroite collaboration avec le Centre Alain Savary et le travail déjà réalisé sur l'académie de Créteil

2. Un calendrier commun des temps forts de chaque réseau à construire et à mettre à disposition de tous les acteurs sur le site du CAREP. Y figureront :

- l'accueil des nouveaux enseignants au sein du REP, leur découverte du quartier et de ses habitants
- les comités de pilotage
- les conseils école / collège
- les rencontres inter degrés
- les formations du réseau

3. Un dispositif d'évaluation

Un tableau de bord à partir de différents indicateurs pour suivre l'évolution de la mise en œuvre de la refondation de l'éducation prioritaire. Les données sont établies à partir de celles de l'ensemble des écoles et des collèges en éducation prioritaire :

- **La population scolaire**
 1. La proportion d'élèves EP dans l'académie
 2. L'évolution des effectifs en éducation prioritaire
 3. Les catégories socioprofessionnelles à l'entrée en 6^{ème}
 4. Les bénéficiaires d'une bourse
- **Les résultats des élèves**
 5. Les évaluations de fin de cycle à mutualiser
 6. Le taux de réussite au D.N.B
- **Les parcours scolaires**
 7. Le taux de retard scolaire à l'entrée en 6^{ème}
 8. Le taux de passage en 2nde orientation en 2nde générale et technologique
 9. Le taux de passage en 1^{ère} en fin de 2nde générale et technologique